



Compte-rendu du conseil municipal Du jeudi 14 octobre 2021

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole			X	Robert DEMOULIN
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline			X	
SAHRAOUI Amar			X	Jimmy BOURQUARD
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de voix délibératives : 13

1. **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Jimmy BOURQUARD a été désigné secrétaire de séance

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

2. **Approbation du compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 15 septembre 2021

Résultat du vote : 11 pour, 2 abstentions, 0 contre

3. **Forêt :**

Exposé de M. Chalon sur la vente de bois scolytés



Prévisionnel : 1000 m3 de sapins scolytes. Gain net pour la commune entre 6000€ et 10 000€.

Les forêts françaises du grand quart Nord-Est de la France, et en particulier celles des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéa. Les conditions climatiques des années 2018 et 2019 se sont révélées très favorables au développement du scolyte (plus de cycles de reproduction et faible mortalité hivernale) ; la chaleur et la sécheresse en affaiblissant les arbres les ont rendus plus vulnérables aux attaques de cet insecte.

Les stratégies de lutte contre l'expansion des scolytes préconisent de mettre l'accent sur la détection précoce des arbres colonisés pour les exploiter et les extraire rapidement de la forêt.

Les capacités d'absorption de ces volumes accidentels supplémentaires de bois scolytés par les transformateurs de ces régions ayant été rapidement saturées, l'Etat a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois, afin de les expédier vers des entreprises en dehors des régions et départements sous arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre les scolytes en capacité de les transformer et de les valoriser. Cette aide incitant les acteurs des filières du bois d'œuvre, du bois d'industrie et du bois énergie à consommer ces produits scolytés, facilite leur extraction rapide des forêts en répondant aux préconisations sanitaires de lutte contre cet organisme nuisible.

La mise en œuvre de ce dispositif d'aide s'inscrit dans une démarche de regroupement de l'offre des bois à commercialiser pour une meilleure efficacité sanitaire et économique. Pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier, les missions de regroupement de l'offre ont été confiées par l'Etat à l'ONF, structure porteuse transparente. Ainsi, la préparation, le dépôt et le suivi du dossier de demande d'aide s'inscrivent dans le prolongement du mandat légal de gestion et de commercialisation de l'ONF. Les charges de mise en œuvre seront supportées par l'ONF sans surcoût supplémentaire pour les collectivités propriétaires. Cela répondra aux exigences de l'Etat et permettra à un maximum de collectivités de bénéficier du dispositif.

La constitution du dossier administratif de demande d'aide et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif nécessitent que chaque collectivité propriétaire :

1. Signe une convention de partenariat « Mandat de gestion et de paiement » avec l'ONF ;
2. Signe le formulaire de demande d'aides ;
3. Produise une attestation sur l'honneur faisant état des aides précédemment perçues relevant du régime des « minimis » ;
4. Valide la fiche d'analyse prévisionnelle de l'opération.

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser pour la durée de son mandat, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF ;
- l'autorise à signer tout document afférent

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Validation de l'AMO / chauffage à la SMA et école :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il a demandé d'autres devis comme demandé lors du dernier conseil municipal. Les sociétés sollicitées n'ont pas répondu ou ne sont pas intéressées.

Monsieur le Maire propose deux devis ; un de la société ENEBAT et l'autre de la société NRATHERM. Il explique les éléments financiers et le tableau récapitulatif suivant :

Phase	ENEBAT	NRATHERM
Diagnostic	1950,00	5850,00
Dossier de consultation	3550,00	4560,00
Suivi de chantier	1600,00	2660,00
Montant H.T en €	7100,00	13070,00

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de M. le Maire

- **Décide** de choisir la société ENEBAT pour un montant HT de 7 100€ Soit 8520 €TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre

5. Mise en place et démarrage de la Médiathèque

Ouverture de la médiathèque début 2022



6. Centre aéré:

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs du centre de loisirs pour les prochaines vacances. Il propose de retenir la période suivante du 25 octobre au 5 novembre inclus.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif de 1 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 1.50€ € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 2 € (non allocataire)
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs du centre aéré cité ci-dessus.
- Décide l'ouverture du centre aéré du 25/10/2021 au 05/11/2021

Résultat du vote : 12 pour, 1 abstention, 0 contre

7. Enquête Publique / Redressement d'un chemin rural reliant la rue du Marchut et la rue de Chèvremont.

L'enquête publique est terminée. Il n'y eu aucune remarque de la part des administrés.

8. Vidéoprotection : demande « fonds d'aides aux communes »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a mis en place de la Vidéoprotection pour la mairie, l'école, la salle multi-activités et les bennes à déchets verts.



Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au GRAND BELFORT dans le cadre « des fonds d'aides aux communes ». Le coût réel des travaux s'élève à 7400€ HT et non pas 6 500€ HT (comme estimé lors de la demande de subvention FIPD.).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recourir aux fonds d'aides aux communes
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
7 400 €	Grand Belfort	2035.00€	27.50% (des 7400€)
6 500€	FIPD	3250.00€	50 % des (6 500€)
7 400 €	Apport commune	2 115.00€	28.58% (des 7400€)

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 0 contre

9. Questions diverses :

- Le bus 24 : la question suivante est posée : pourquoi le bus 24 ne passe plus en bas du village le matin, le midi et le soir ?
- Proposition de vente de sapins par une entreprise: il est décidé de trouver une solution locale s'il y a besoin de sapins pour Noël.
- Vente du véhicule communal « Némò » : il faudrait aller voir à la Cass'Dartier ou étudier d'autres propositions.
- Point sur la trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Prochain conseil : 16 novembre 2021